



Concept protection COVID-19

Piscine de Thônex

Horaires d'ouverture de la piscine :

Du mardi au vendredi : 7h -20h

Samedi - dimanche : 9h - 18h

Résumé des principes généraux

Dans le domaine du sport, les concepts de protection doivent s'aligner sur la mise en œuvre des principes généraux visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants:

1. Respect des règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP);
2. Distanciation sociale (1,5m de distance entre toutes les personnes);
3. Traçabilité des participants pour déterminer la chaîne d'infection;
4. Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances hors des terrains;
5. Se faire tester en cas de symptômes;
6. Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine;
7. Respect des prescriptions spécifiques et complémentaires du Canton de Genève

Evaluation des risques et tri

Symptômes d'infection

- Les sportif-ve-s et les entraîneurs présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisés à participer aux entraînements et fréquenter les installations sportives. Ils ou elles doivent respecter les dispositions émises par les autorités compétentes en cas de contamination. Le groupe d'entraînement auquel ils ou elles appartiennent doit immédiatement être informé. Le responsable de l'installation doit également être immédiatement informé.

Suivi des participants

- Les entraîneurs s'assurent de la traçabilité des participant-e-s aux entraînements pour déterminer la chaîne d'infection.

Infrastructures

1) Gestion de la file d'attente

- Des barrières (Vauban) seront installées à l'entrée de la piscine.
- Le marquage au sol permettra de respecter la distance sociale.

2) Accueil entrée et caisse, salle d'attente

- Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires ainsi que dans la salle d'attente.
- L'enregistrement des coordonnées de la clientèle pour la traçabilité s'effectuera à l'entrée de la piscine.
- Une affiche rappelant les consignes sanitaires sera affichée sur le panneau d'affichage extérieur ainsi que sur l'écran d'affichage électronique devant la caisse.
- Un tourniquet sur deux sera ouvert (les clients passeront par le tourniquet de droite).
- Des affiches indiqueront le sens de marche des entrées et sorties. La sortie se fera par la porte de secours à côté du distributeur.
- L'usage du gel hydro alcoolique sera obligatoire avant le tourniquet d'entrée de la piscine.
- Le couloir donnant accès aux vestiaires sera séparé en deux pour permettre une séparation des flux d'entrée et de sortie.
- La caissière vendra des tickets d'entrée en fonction de la capacité d'accueil et veillera au bon respect des consignes.
- Le distributeur à côté de la caisse sera ouvert à partir de 18h30 jusqu'à 20h au tarif du soir (CHF 3.-), un gardien sera présent et veillera au bon respect des consignes.

3) Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires

Accès aux cabines de change

- La clientèle pourra accéder uniquement aux cabines individuelles. Les vestiaires collectifs seront fermés. C'est le moyen le plus sûr de respecter la distance sociale et de protéger la clientèle.
- La désinfection des zones vestiaires et casiers, douches, toilettes sera faite régulièrement par le personnel d'entretien qui veillera au bon respect des consignes.

Les casiers, sèche-cheveux

- Les casiers seront laissés ouverts.
- Pour éviter la contamination par contact, un sèche-cheveux muraux sur deux seront bloqués en position haut et ne seront pas en fonction.

Les douches, WC

- Par sécurité (projections de gouttelettes à partir d'une eau faiblement traitée au chlore) une distance de 1.5 m doit être respectée, cela implique que la partie collective sera fermée, la clientèle pourra accéder uniquement aux douches individuelles.
- Fermeture de 1 urinoir (une seule personne dans les urinoirs en même temps) Ces zones bénéficieront d'une fréquence de désinfection augmentée.

4) Détails bassin couvert (25 m2) (bassin de nage)

- Des lignes d'eau sont installées de manière permanente sur tout le bassin et pendant toute la période d'ouverture.
- Les sauts et plongeurs ne sont pas autorisés dans le bassin de nage.
- L'utilisation de la zone d'eau est de la seule responsabilité des nageurs-geuses. Si trop de personnes se trouvent dans l'eau, la piscine de Thônex a la possibilité de limiter la capacité.

5) Dispositions techniques nettoyage et désinfection

Zone accueil :

- Désinfection des sols
- Comptoir caisse

Zone casiers / vestiaires :

- Désinfection des sols
- Désinfection en continu des cabines individuelles
- Désinfection en continu de l'intérieur et extérieur des casiers mis à disposition

Zone de douches / WC :

- Désinfection en continu

6) Dispositions particulières en matière de secourisme

- Intervention en zone sèche : équipement obligatoire avec gants, masques, lunettes de protection.
- Intervention en sortie d'eau (intervention urgente) : pas de changement de protocole, respect des consignes SSS.
- Lors d'un arrêt respiratoire, le protocole reste inchangé il est recommandé d'utiliser un Pocket-masque.

Ce guide de bonnes pratiques souhaite répondre aux objectifs suivants :

- **encadrer un accès sécurisé au bassin;**
- **permettre aux clubs de reprendre leurs activités ;**
- **assurer la santé et la sécurité des collaborateurs et de la clientèle.**